



District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2026 - 2027

Procès-verbal n°08 du 15/10/2026



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Excusé
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Excusé
Xavier AUBERT	Présent	Christophe PEAN	Présent
Dominique DROUIN	Présent		

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni concernant ce club.
M. Dominique DROUIN, membre du club de VELO S. FERTOIS (500351), ne prenant part ni aux délibérations, ni concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. VALIDATION DES PV ANTERIEURS

Le PV N°07 du 01/10/2026 a été validé par voie électronique par les membres de la CDOC seniors.

2. COMPETITIONS

Validation des forfaits

Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)

Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match		Date
Division 4 Seniors M / 1	D	508495	Yvre L'Eveque Es 3	FM	56504184	51050.1 04/10/2026
Division 4 Seniors M / 1	E	519603	Allonnes Js 2	FM	56569416	52636.1 04/10/2026
Division 4 Seniors M / 1	H	509146	Parigne L'Eveque Js 3	FG		
Challenge Du District Intersport / 1	B	502156	Tuffe Sc 2	FM	79655907	69976.1 11/10/2026
Challenge Du District Intersport / 1	D	516431	St Cosme En Vairais 2	FM	79655940	69987.1 11/10/2026
Challenge Du District Intersport / 1	O	508495	Yvre L'Eveque Es 3	FM	79659027	70156.1 11/10/2026
Challenge Du District Intersport / 1	T	502225	Ste Jamme Sportive 2	FM	79658917	70138.1 11/10/2026
Challenge Du District Intersport / 1	V	560871	Crosmieres Asbc 2	FM	79658740	70108.1 11/10/2026
Challenge Du District Intersport / 1	W	522685	Ent. Le Luart Breil 2	FM	79658753	70115.1 11/10/2026

3. COURRIERS

1) Match n°79984496 : YVRE L'EVEQUE ES / SAVIGNE L'EVEQUE US – CPDL Seniors du 11.10.2026 **Notification CROC- LFPL reçu le 14/10/2026**

Objet : Match non-joué - Notification CROC- LFPL reçu le 14/10/2026

La Commission constate qu'un arrêté municipal interdisait l'accès à tous les terrains de la commune et/ou des communes des clubs recevant à la date prévue pour la rencontre,

Considérant que l'article 1 du Règlement de l'épreuve indique que le règlement des Championnats Seniors Masculins s'applique à la CPDL Seniors.

Considérant que les services administratifs de la LFPL ont reporté la rencontre en rubrique dans les conditions fixées à l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins.

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la LFPL, la Commission décide match à jouer.

S'agissant des rencontres de CPDL Seniors, et conformément à l'article 5.2.6 du Règlement de l'épreuve, le match est reprogrammé à une nouvelle date et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.

La Commission fixe la rencontre SAVIGNE L'EVEQUE US / YVRE L'EVEQUE ES au 18.10.2026.

2) Reports de 2 rencontres initialement prévues le 18/10/2026 :

La commission fixe les dates de reports au :

- D3E : Yvré L'Evêque Es 2 - Savigné L'Evêque Us 1 ----→ 20/12/2026
- D1B : Noyen S/ Sarthe Ss 1 - Yvré L'Evêque Es 1 ----→ 11/11/2026

4. ARRETES MUNICIPAUX

Rencontres du 18/10/2026

a) D4E : Mulsanne-Téloché As 3 - Noyen S/ Sarthe Ss 3 → en attente si possibilité d'inversion

b) D2D : Ecommoy 2 – Le Lude 1 → inversion de la rencontre

c) Arrêtés toujours en cours

- Parigné l'Evêque
- Mayet
- Ruaudin
- Savigné l'Evêque

La commission prend note.

5. MISE A JOUR DES CALENDRIERS

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Division 1 Seniors M / 1	Poule B	1
56487750 50077.1 502154 La Chap St Remy Us 1 - 502410 St Mars La Briere Us 1	20/09/2026 15H	11/11/2026 RP
Division 2 Seniors M / 1	Poule A	3
56487977 50146.1 524226 Rouillon Eg 2 - 508478 Le Mans Cheminots Cs 1	04/10/2026 13H	11/11/2026
Division 2 Seniors M / 1	Poule D	4
56491813 50340.1 509947 Ecommoy Fc 2 - 508482 Mansigne Us 2	20/09/2026 15H	11/11/2026
56491820 50347.1 524317 Guecelard Us 2 - 509146 Parigne L'Eveque Js 1	04/10/2026 15H	11/11/2026
Division 3 Seniors M / 1	Poule D	7
56521047 51667.1 509947 Ecommoy Fc 3 - 522432 St Ouen St Biez Us 1	04/10/2026 12H30	11/11/2026
Division 3 Seniors M / 1	Poule E	12
56495933 50677.1 515681 Savigne L'Eveque Us 1 - 509146 Parigne L'Eveque Js 2	04/10/2026 15H	11/11/2026
Division 4 Seniors M / 1	Poule E	14
56569415 52635.1 522008 Mulsanne-Teloche As 3 - 519603 Allonnes Js 2	20/09/2026 15H	11/11/2026 RP
Division 4 Seniors M / 1	Poule F	16
56505791 51310.1 502019 Precigne Us 2 - 581248 Villaines Malicorne 2	04/10/2026 13H	20/11/2026
Challenge Du District Intersport / 1	Poule C	85
79655912 69981.1 502081 Conlie Domfront Us 2 - 502407 Neuville S/Sarthe As 3	11/11/2026 15H	11/11/2026 RP
Challenge Du District Intersport / 1	Poule N	93
79658159 70055.1 538497 Trangé Sc Tcd 2 - 502407 Neuville S/Sarthe As 2	11/10/2026 15H	11/11/2026 RP
Challenge Du District Intersport / 1	Poule Q	92
79658417 70078.1 518486 Ste Osmane Ase 2 - 518740 Ruaudin As 2	11/10/2026 13H	11/11/2026
Challenge Du District Intersport / 1	Poule Y	101
79658871 70126.1 508495 Yvre L'Eveque Es 2 - 522008 Mulsanne-Teloche As 3	11/10/2026 15H	10/01/2027

6. ETUDE DES DOSSIERS

Match n° 56504508 : Le Mans Sablons Gaz. 2 - Fille S/ Sarthe Sp 2 – Division 4 Poule E du 04/10/2026

Objet : Courrier du club de Fille Sport au sujet de la feuille de match papier transmise par le club du Mans Sablons Gazonfier qui ne reflète pas l'exactitude des informations du match selon le club de FILLE SPORTS.

Après avoir pris connaissance des différents courriers du dossier, la commission valide le score de 0 – 3 en faveur de Fille S/ Sarthe Sp 2, et demande à la commission de discipline d'enregistrer les avertissements comme stipulé sur le carton d'arbitrage de l'arbitre officiel.

7. Etat des dysfonctionnements FMI

A ce jour, aucun dysfonctionnement n'a été relevé sur la compétition senior sur le mois d'Octobre.

8. TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR DE LA COUPE DE LA SARTHE LE BUISSON

La commission procède au tirage au sort du 2e tour de Coupe de la Sarthe Le Buisson (59 équipes) à disputer le 25/10/2026.

Pour le tirage des 2 premiers tours de la coupe de la Sarthe Le Buisson, des chapeaux géographiques ont été appliqués afin d'alléger les frais déplacements des équipes, eu égard à la hausse des carburants.

Tirage du 2e tour de la coupe de la Sarthe Le Buisson				
Cures As 1	D3B		Etival Les Le Mans 1	D1A
Aigne Ac 1	D2A		Ballon Sc 1	D3A
Pays De Sille Fc 1	D2A		Loue Ca 1	D1A
La Chap St Aubin 1	D1A		Savigné(D3E) ou Yvré l'Ev (D1B)	
Louplande Fc 1	D3B		Rouillon Eg 1	R3D
Rouez Crisse 1	D3B		Ste Jamme Sportive 1	D2C
Sarge Les Le Mans As 1	D3E		Connerré Es 1	D2C
St Corneille Fc 1	D3C		St Mars La Briere Us 1	D1B
Coudrecieux Es 1	D3C		La Ferté Bernard	D2C
Vibraye Us 1	R3F		La Chap St Remy Us 1	D1B
Tuffe Sc 1	D2C		Montfort Le Gesnois 1	D2C
Lombron Sports 1	D2C		Montmirail Melleray 1	D3E
Mayet Vigilante 1	D2D		Le Mans Union Sud 1	D2D
Fille S/ Sarthe Sp 1	D2B		Val Du Loir Fc 1	D3D
Challes Uscgl 1	D2D		Ruaudin As 1	D1A
Parigne L'Eveque Js 1	D2D		Vaas As 1	D2D
Laigne St Gervais Co 1	D2D		Spay Usn 1	R3A
Moulins Le Carbonnel 1	D3A		Alpes Mancelles Us 1	D3A
Fye As 1	D3A		Mamers Sa 1	R3F
Courgains Gsis 1	D3A		Arçonnay Fc 1	D3A
Precigne Us 1	D2B		Vion Us 1	D3F
Oize Us 1	D2D		Bazouges-Cre Us 1	D1A
Parce/Sarthe Cs 1	D3F		Le Lude JS 1	D2D
Chantenay Villedieu 1	D3F		Noyen S/ Sarthe Ss 1	D1B
Juigne/Sarthe As 1	D1B		Cerans Foulletourte 1	D2B
		Exempt	Conlie Domfront Us 1	D2A

9. TIRAGE AU SORT DU 1er TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT G. SEPCHAT INTERSPORT

La commission procède au tirage au sort du 1er tour de du District G. Sepchat Intersport (51 équipes) à disputer le 25/10/2026.

Pour le tirage du premier tour de la coupe du District G. Sepchat Intersport, des chapeaux géographiques ont été appliqués afin d'alléger les frais déplacements des équipes, eu égard à la hausse des carburants.

Tirage du 1er tour de la coupe du District G. Sepchat Intersport				
Beaumont Sa 2	D2C		Mamers Sa 2	D2C
Gesnes Le Gandelin 1	D4B		Champfleu Es 1	D3A
Oisseau Le Petit Us 1	D4B		Marolles Les Brault 1	D4A
St Cosme En Vairais 1	D4A		La Fresnay sur Chedouet	D4A
Chahaignes Ascm 1	D3D		Brette Les Pins As 1	D3D
Ecommoy Fc 2	D2D		Chateau Du Loir Co 2	D3D
Anille Braye Foot 1	D1B		Le Mans Cheminots Cs 1	D2A
Bouloire Us 2	D3C		Ste Osmane Ase 1	D3C
Le Mans Asptt 2	D2A		Change Cs 2	D1A
Vallon Sur Gee Us 1	D4E		Guecelard Us 2	D2D
Mulsanne-Teloche As 2	D1B		Brulon Apb Fc 2	D2B
Le Mans Fc Mayotte 1	D2B		St Saturnin Mi. F.C. 2	D1B
Rouillon Eg 2	D2A		La Suze Roezé Fc 3	D2B
La Bazoge Fc 1	D1B		Coulaines Js 3	D2A
Spay Usn 2	D1A		Monce En Belin Es 2	D2D
St Georges Pruille 2	D3B		Le Mans Villaret As 3	D1B
Parennes As 1	D4B		Arnage Pontlieue Us 2	D3B
Le Luart Us 1	D3C		Dollon Thorigne Fc 1	D3C
St Pavace As 1	D2A		Champagne Fcs 1	D2C
Le Mans Sablons Gaz. 1	D2B		Le Mans Inter 2	D2A
La Ferte Bernard Vs 2	D2C		Bonnetable Patriote 2	D2C
Cormes Co 1	D3C		Cherre Es 1	D4A
Lamnay As 1	D4C		Vibraye Us 2	D3F
Joué La Guierche Fc 1	D3C		Sille Le Philippe Cs 1	D4A
Mezeray As 1	D3F		Solesmes Js 1	D1A
Coulange Fc 1	D3F		Sable Fc 3	D1B
Crosmieres Asbc 1	D2B		St Ouen St Biez Us 1	D3D
La Fleche Rc 2	D1A		La Chap. D'Aligne 1	D2B
Le Mans Gazelec Sp. 2	D2A		Mansigne Us 2	D2D
	Exempt		Villaines Malicorne 1	D3F

Prochaine réunion : Jeudi 12 Novembre 2026 à 18h30

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain



